

## RAPPELS



## COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - 7 COLLÈGES

### Collège 1 : Délégués des Départements

Ce collège est composé des Conseillers départementaux qui ont été désignés par les 2 Départements pour siéger à l'AG de Charentes Tourisme.

- 16 désignés par le CD Charente (dont le Président du Département)
- 16 désignés par le CD Charente-Maritime (dont le Président du Département)

*Parmi ces membres, 6 sont élus pour siéger au Conseil d'Administration (3 issus du Département de la Charente / 3 issus du Département de la Charente-Maritime)*

### Collège 2 : Organismes publics ou parapublics

Ce collège est principalement composé des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale des 2 départements :

- Communautés d'agglomération
- Communautés de communes
- Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)
- Syndicats de Pays

Mais aussi :

- Sociétés d'Economie mixte / SAEML
- Agence Technique Départementale (ATD) de la Charente
- Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE)
- Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de Nouvelle-Aquitaine
- Direction départementale de la Cohésion sociale
- Direction départementale de la Protection des populations
- DRAC

*Parmi ces membres, 6 sont élus pour siéger au Conseil d'Administration (3 issus du Département de la Charente / 3 issus du Département de la Charente-Maritime)*

### Collège 3 : Acteurs du tourisme disposant d'une organisation au niveau départemental

Ce collège est composé des différentes structures/fédérations qui représentent les acteurs du tourisme au niveau départemental ou régional :

- Chambres consulaires
- Relais des Gîtes de France
- Syndicats hôteliers
- Comités départementaux de la Randonnée pédestre
- Comités départementaux de Cyclotourisme
- Comités départementaux olympique et sportif
- Fédérations départementales de Pêche
- Fédérations départementales des Chasseurs
- Représentants des agences immobilières (UNPI, FNAIM)
- Agriculture et tourisme / Bienvenue à la ferme
- Les Entreprises du Voyage
- Fédération des Transports de voyageurs
- Association Régionale des Grands Acteurs Touristiques de Nouvelle-Aquitaine

*Parmi ces membres, 10 sont élus pour siéger au Conseil d'Administration (5 issus du Département de la Charente / 5 issus du Département de la Charente-Maritime)*

### Important :

Une personne physique ne peut siéger que dans un seul collège. Ainsi, si des organismes différents désignent la même personne pour les représenter, une seule désignation sera retenue (prévalence de l'ordre des collèges ; 1, 2, 3, etc.)

#### **Collège 4 : Organismes de tourisme**

Ce collège comprend :

Tous les Offices de Tourisme des 2 départements  
Le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine (CRT NA)

La Mission des Offices de Tourisme de Nouvelle-Aquitaine (MONA)

*Parmi ces membres, 10 sont élus pour siéger au Conseil d'Administration (4 issus du Département de la Charente / 4 issus du Département de la Charente-Maritime / 1 représentant du CRT NA / 1 représentant de la MONA)*

#### **Collège 5 : Membres actifs**

Tous les prestataires touristiques\* qui ne sont pas représentés par une organisation du collège 3 :

- Meublés de tourisme
- Chambres d'hôtes (hors Gîtes de France ou autre labellisation)
- Campings non adhérents à la FDHPA
- Hôtels non adhérents à des groupements hôteliers
- Festivals
- Activités de loisirs
- Sites de visite
- Tourisme fluvial
- Maisons de Cognac
- Etc.

*\* Les prestataires touristiques localisés sur le territoire des Vals de Saintonge sont membres du collège 7.*

*Parmi ces membres, 8 sont élus pour siéger au Conseil d'Administration (3 issus du Département de la Charente / 5 issus du Département de la Charente-Maritime)*

#### **Collège 6 : Personnalités**

La composition du collège est la suivante :

- Parlementaires des 2 départements (qui ne sont pas déjà désignés dans un autre collège)
- Associations des maires des 2 départements

*Parmi ces membres, 4 sont élus pour siéger au Conseil d'Administration (2 issus du Département de la Charente / 2 issus du Département de la Charente-Maritime).*

#### **Collège 7 : Vals de Saintonge**

Ce collège comprend :

- Les membres de la commission Economie-Tourisme de Vals de Saintonge Communauté
- Les prestataires touristiques du territoire des VDS

*Parmi ces membres, 3 sont élus pour siéger au Conseil d'Administration (2 parmi les élus de VDS Communauté / 1 prestataire touristique des VDS).*

#### **Composition du Bureau :**

- Un Président obligatoirement désigné parmi les membres siégeant au titre du département de la Charente-Maritime,
- Un Président délégué, obligatoirement désigné parmi les membres siégeant au titre du département de la Charente,
- Un Vice-Président, obligatoirement désigné parmi les membres siégeant au titre des Vals de Saintonge,
- Un secrétaire et un trésorier, qui doivent être désignés chacun parmi les représentants d'un département différent,
- Et 6 autres membres.

Nonobstant le Vice-Président désigné au titre des Vals de Saintonge, le Bureau doit comprendre un nombre égal de membres siégeant au titre du département de la Charente et de membres siégeant au titre du département de la Charente-Maritime.

- L'AG se réunit 1 fois par an.
- Le CA se réunit 2 fois par an.
- Le Bureau se réunit 2 à 3 fois par an ou plus selon les besoins

Des rapports hebdomadaires d'activité sont transmis tout au long de l'année aux membres du Conseil d'Administration.

**[www.charentestourisme.com](http://www.charentestourisme.com)**

Accédez aux statuts de Charentes Tourisme sur notre site internet [www.charentestourisme.com](http://www.charentestourisme.com)  
(rubrique « Charentes Tourisme » - Qui sommes-nous ? Notre Conseil d'Administration)